



## Le mot du maire

Alors qu'en ces temps incertains, où les guerres font rages, que le contexte politique et la situation budgétaire du pays nous font douter, que le climat se dégrade, il faut s'accrocher à ce dont nous croyons : nos familles où s'exerce l'entraide entre les générations ; la commune aussi, notre lieu de vie et de résidence. J'ai toujours eu à cœur que cette dernière soit attractive, et offre un cadre agréable pour tous.

Pourtant certaines des décisions du conseil municipal ou de moi-même sont critiquées et attaquées. Malgré tout nous resterons fidèles à nos engagements et continuerons à vouloir que Saint Laurent sous Coiron soit une commune où il fait bon vivre, notamment grâce à la solidarité et en s'ouvrant aux autres. Des mots qui ne semblent pas anodins dans les temps que nous traversons. Mon équipe et moi-même demeurons à votre écoute et à votre service.

Bonne lecture,

Michelle GILLY

## INFOS PRATIQUES

### La mairie

La mairie est ouverte :  
le mardi de 12h à 15h  
le vendredi 14h à 17h

Tél. 04 75 94 24 32

[mairie-saint-laurent-sous-coiron@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-laurent-sous-coiron@wanadoo.fr)

Site Web : <https://www.saint-laurent-sous-coiron.fr/>

### La déchetterie

*Accès gratuit pour les particuliers*

1106 voie de St Jean  
07170 Villeneuve de Berg

Ouverture :

**09h à 11h45 du lundi au samedi**

et tous les mercredi après-midi  
de **13H30 à 17H15**

### La communauté de commune

**Berg et Coiron**

33 Grand Rue  
Hôtel Malmazet

07170 VILLENEUVE DE BERG

Tél : 04 75 94 07 95

Site Web :

<https://www.bergetcoiron.fr>

## Ça s'est passé en 2024...

### Restauration des vitraux de l'église



Les vitraux n'avaient pas été restaurés lors de la rénovation de l'église afin d'étaler les investissements. C'est désormais chose faite. Les travaux ont été réalisés par Hélène Marchand, artisan d'art verrier. Une inauguration aura lieu en début d'année 2025.

### Mobilier urbain



La commune a aménagé certains espaces avec l'implantation de mobilier urbain : bancs, table de pique-nique, poubelles. Le choix s'est porté sur du mobilier en métal : **durable, éco-responsable et esthétique**. Un choix idéal pour des espaces publics modernes et écologiques. N'hésitez pas à venir le découvrir!

### Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

La Commune de Saint-Laurent-Sous-Coiron a entrepris la réalisation de son Schéma Communal de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), conformément au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'Ardèche. La DECI a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin.

Ce qui signifie que la commune doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie. Des points d'eau incendie (PEI) doivent ainsi être mis en place à la charge de la commune. Les PEI peuvent être :

- un poteau incendie ou une bouche incendie
- des réserves naturelles ou artificielles
- les points de puisage
- des citernes ou bâches enterrées ou aériennes

Afin de répondre aux différentes préconisations du rapport, la commune a dû chiffrer et évaluer l'ensemble des achats et travaux à effectuer : acquisition de petites parcelles privées, achat de cuves ou bâches, travaux de terrassement.

Les travaux ont été évalués à 114 000 €. Cette action sera financée par une subvention Fonds Verts à hauteur de 80% (maximum de subvention pouvant être accordé).

### La fibre est arrivée!

La fibre est arrivée sur la commune et certains foyers ont d'ores et déjà pu souscrire à une offre très haut débit. Pour vérifier si vous êtes éligible à la fibre, rendez-vous sur le site ADN (Ardèche Drôme Numériques) à l'adresse suivante :

<https://ardechedromenumerique.fr/eligibilite/>

Si vous n'êtes pas éligible, c'est que le déploiement est toujours en cours.

Hotline ADTIM FTTH : 04 82 48 00 18

du lundi au vendredi de 8H à 19H (prix d'un appel local)

## Fermeture exceptionnelle du secrétariat de la mairie

Françoise, notre secrétaire de mairie, étant en arrêt maladie, l'accueil de la mairie sera **exceptionnellement fermé** du 13 mars au 11 avril inclus.

Pour tout renseignement n'hésitez pas à envoyer un mail à la mairie : [mairie-saint-laurent-sous-coiron@wanadoo.fr](mailto:mairie-saint-laurent-sous-coiron@wanadoo.fr) ou vous rapprocher de vos conseillers municipaux!

**VENDREDI  
21 MARS  
BISTROT LA COMMUNE**

**VENEZ FÊTER LE PRINTEMPS !**

**SOIRÉE CONVIVIALE RESERVÉE  
AUX HABITANTS DE SAINT-  
LAURENT**

**MENU SPECIAL PLAT DESSERT 16 €  
SUR RESERVATION AU 06 07 87 23 90**

**OU SIMPLEMENT  
PASSER PARTAGER  
UN VERRE !**

**A PARTIR DE  
19H00**

### SITE INTERNET

**Retrouvez toutes les infos  
de la commune sur le site :**

**<https://www.saint-laurent-sous-coiron.fr/>**

Pour toute information,  
événement vous pouvez nous  
envoyer un mail à

**[actu.stlaurentsouscoiron@  
hotmail.com](mailto:actu.stlaurentsouscoiron@hotmail.com)**

### Urbanisme : le PLUi

Par délibération en date du 17 octobre 2024, le conseil communautaire de la communauté de communes Berg & Coiron (CCBC) a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population.

A ce jour, le territoire de la CCBC est couvert par 6 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et 5 Cartes communales. 2 communes ne sont dotées d'aucun document d'urbanisme et relèvent du Règlement National de l'Urbanisme (RNU), 3 communes disposent d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR), dont notre commune.

La CCBC souhaite s'engager dans une démarche prospective d'aménagement du territoire à l'échelle de ses 13 communes. Retrouvez les prescriptions de l'élaboration du PLUi sur le site [www.bergetcoiron.fr](http://www.bergetcoiron.fr)

### PLUi : Avantages et Inconvénients

#### Les avantages :

- **Une cohérence territoriale** : Le PLUi permet d'harmoniser les politiques d'urbanisme et d'aménagement sur l'ensemble du territoire intercommunal. Cela permet de penser l'aménagement urbain de manière globale et d'optimiser les ressources disponibles.
- **Des économies d'échelle** : En regroupant les communes dans une seule démarche d'élaboration du PLUi, les coûts financiers et administratifs sont réduits. La mutualisation des moyens permet d'optimiser les ressources.
- **Un renforcement de la solidarité entre communes** : Le PLUi encourage la coopération entre les communes membres de l'intercommunalité. Les enjeux communs sont pris en compte dans une vision globale et solidaire.
- **Une vision d'aménagement plus large** : Le PLUi permet de prendre en compte les besoins et les enjeux territoriaux qui dépassent les limites communales. Cela facilite la mise en place d'infrastructures et de services publics à l'échelle intercommunale.

#### Les inconvénients

- **Une complexité de gestion** : La gestion d'un PLUi peut s'avérer complexe en raison du nombre de communes concernées, des compétences partagées et des besoins spécifiques de chacune. Cela peut engendrer des difficultés de coordination et de prise de décision.
- **Des compromis nécessaires** : Au sein d'une intercommunalité, il est parfois nécessaire de trouver des compromis entre les intérêts et les besoins des différentes communes. Cela peut rendre la prise de décision plus difficile et retarder la mise en place d'actions concrètes.

### Le PCS, Plan Commune de Sauvegarde de la commune

A été transmis et enregistré auprès de la préfecture. Il est désormais en vigueur sur la commune. Un Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été créé et est disponible sur le site internet et à la mairie. Le PCS sera mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel. Et doit être révisés en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques. Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder cinq ans.

## Démarrage des travaux d'aménagement de la voie verte



La voie verte c'est le projet phare de la mandature actuelle de la communauté de communes Berg et Coiron. Celle-ci partira de St Jean-le-Centenier et ralliera à terme la Via Ardèche, à Vogüe. La Via Ardèche, c'est une piste cyclable (voie verte) longue de 53 km, construite sur d'anciennes voies ferrées au cœur de l'Ardèche méridionale. A vélo, en rollers, à pied... elle vous permet de parcourir les paysages splendides de l'Ardèche en toute sécurité, sur des itinéraires interdits à tous véhicules motorisés..



La première section de travaux entre St Germain et Montfleury devrait être ouverte en juin 2025, la section Montfleury-St Jean-le-Centenier en 2026, puis St Jean le C.-St Pons fin 2026/début 2027.



### Pour apporter une réponse au manque de mobilité en milieu rural

La commune travaille actuellement avec la plateforme de covoiturage solidaire Atchoum pour répondre au manque de mobilité sur le territoire. Le service est désormais disponible pour les habitants de la commune de Lussas, la commune de Darbres devrait également signer une convention avec la plateforme pour étendre ce service aux habitants de nos 3 communes. Une communication sera faite dès mise sa mise en place à St Laurent.

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les personnes font leur demande de déplacement, qui est transmise à tous les conducteurs inscrits localement, le 1er disponible est mis en relation avec le passager, il va le chercher à son domicile, l'emmène sur le lieu de son RDV et le raccompagne.

Atchoum permet aux collectivités de répondre aux **besoins de mobilité de proximité** sur tous les **territoires ruraux** en manque de moyen de locomotion, au quotidien.

① *Le passager fait sa demande de trajet soit :*

→ sur **www.atchoum.eu** 

→ par **téléphone** (réservé aux communes abonnées) 

② *Atchoum met en relation passagers et conducteurs inscrits*

③ *Le conducteur est indemnisé par le passager et payé par virement bancaire après leur trajet en fonction de la distance et selon les règles du covoiturage*

### La communication aux habitants

Le bulletin municipal a été créé pour répondre à un besoin d'information auprès des habitants. Sa rédaction n'a jamais été soumise à un calendrier mais a toujours répondu à la volonté des élus de communiquer sur certains sujets de manière ponctuelle, utilisé comme un outil de communication. Désormais avec le site internet, c'est une nouvelle étape dans la transmission d'informations. Sur le site, vous trouverez les délibérations du conseil municipal, des documents d'urbanisme, des actualités de la commune... La tenue et la gestion d'un site nécessite de maîtriser l'outil, d'effectuer un suivi et une gestion régulière. Ainsi le site internet se substituera au bulletin municipal qui ne sortira plus qu'en début d'année afin de présenter un petit bilan de l'année écoulée et une brève vision de l'année à venir.